

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT CYR SUR MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2015 – 12 -04

Séance du 15 décembre 2015

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 28

L'an deux mille quinze, le quinze décembre,

Représentés : 5

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER
réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la
présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU-NOUYRIGAT,
SAMAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT,
JOANNON

BUDGET PRIMITIF

Conseillers Municipaux : Mesdames, AIELLO, BERTOIA,
CIDALE, LALESART, LEITE, MANFREDI, MOTUS-JAQUIER,
ORSINI, TROGNO, VIDAL, Messieurs, CATTUI, GIULIANO,
GUEGUEN, LUCIANO, OLIVIER, ROCHE, SAOUT, SERRE,
VALENTIN

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

Etaient représentés :

EXERCICE 2016

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE
(procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Marie-Claire PELOT-
PAPPALARDO (procuration à Monsieur Louis FERRARA),
Messieurs Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth
LALESART), Gérard BUONCRISTIANI (procuration à Madame
Christine MANFREDI),

Adjoint : Monsieur Jean-Pierre LE VAN DA (procuration à
Monsieur Antoine BAGNO).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO,
Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20151215-DEL20151204-BF
Date de télétransmission : 21/12/2015
Date de réception préfecture : 21/12/2015

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le débat sur les orientations budgétaires afférent au Budget de l'Assainissement Collectif, pour l'exercice 2016, conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est tenu lors de la séance du 17 novembre 2015.

Vu la consultation de la Commission des Finances, lors de sa séance du 3 décembre 2015, sur le projet de Budget Primitif de l'Assainissement Collectif - Exercice 2016,

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif de l'Assainissement Collectif, exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de : 2 056 240,08 €.

Section d'Exploitation	636 240,08 €
Section d'Investissement	1 420 000,00 €

Le Conseil Municipal par :

26 Voix POUR

5 Voix CONTRE

(Monsieur Jean-Luc BERNARD (procuration à Madame Elisabeth LALESART) Mesdames Elisabeth LALESART, Stéphanie LEITE).

(Monsieur Dominique OLIVIER, Monsieur Philippe SERRE)

2 ABSTENTIONS

(Monsieur Claude GIULIANO, Madame Béatrice AIELLO)

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'arrêter le montant global des recettes et des dépenses du Budget Primitif de l'Assainissement Collectif, Exercice 2016, à la somme de 2 056 240,08 €.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme

Le Maire

Signature électronique

Philippe BARTHELEMY